

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT



LA DREAL RHÔNE-ALPES REGROUPE 700 AGENTS ISSUS

- de la Direction Régionale de l'Équipement (DRE) ;
- de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) ;
- des activités régaliennes (hors développement industriel et métrologie) de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE).

La DREAL est le nouveau service unifié du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer. 500 agents sont basés à Lyon et 200 répartis dans les six unités territoriales de la région.

LES MISSIONS DE LA DREAL

Sa vocation est de mettre en œuvre les politiques publiques de développement durable. Elle est le service régional qui porte les politiques nationales de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité, de lutte contre les risques, mais aussi la politique nationale du logement et de renouvellement urbain, dans une approche intégrée d'aménagement et de développement durable.

La DREAL apporte :

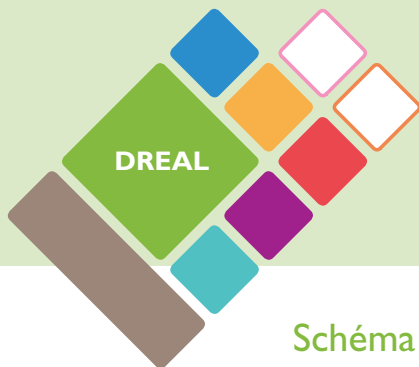
- une cohérence et une légitimité renforcées vis à vis des acteurs du développement durable ;
- un renforcement de l'intégration de l'environnement dans l'ensemble des activités ;
- un pilotage unique des politiques du ministère en région, et particulièrement celles liées au Grenelle de l'environnement ;
- une place réaffirmée dans le développement de l'offre de logement, la rénovation urbaine et la lutte contre l'habitat indigne ;
- un enrichissement mutuel des méthodes de travail des trois anciennes directions régionales.

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA DREAL RHÔNE-ALPES

La DREAL poursuit des missions dédiées à la mise en œuvre des conclusions du Grenelle de l'environnement.

Elle est chargée de :

- contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'adaptation aux changements climatiques et coordonner les actions qui y sont liées ;
- préserver la biodiversité, en assurant une meilleure protection et la gestion des richesses naturelles ;
- formuler et mettre en œuvre des politiques régionales de gestion durable des autres ressources, dans une approche transversale ;
- développer une approche intégrée des risques naturels et technologiques ;
- lutter contre les pollutions, les nuisances et prévenir les risques chroniques ;
- porter une vision dynamique et partagée de l'aménagement régional, articulée avec celle des territoires voisins, privilégiant ceux qui présentent les enjeux les plus importants ;
- développer une politique de l'habitat et de la ressource foncière au service de politiques urbaines et de cohésion sociale ;
- développer une politique des transports et des déplacements, à même de répondre aux besoins de la population, en réduisant leur empreinte en matière d'environnement et de risques ;
- disposer en interne d'une forte capacité en matière de connaissance et de prospective dans l'ensemble des champs d'intervention de la DREAL ;
- renforcer la mise en cohérence des enjeux correspondant aux multiples champs de compétence de la DREAL ;
- favoriser et contribuer à l'émergence de projets de développement durable.



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

Schéma simplifié d'organisation de la DREAL Rhône-Alpes

Une logique de blocs de compétences :

- 1 bloc central comprenant 5 services fusionnés et intégrés, sur les thématiques traditionnelles des 3 anciennes directions :
- 2 blocs transversaux : intégration du développement durable dans les politiques, et fonctions support ;
- 6 unités territoriales réparties sur la région Rhône-Alpes

